

La lettre de la circonscription de TOUL

Numéro 8 du 31 janvier 2022



1. Protocole sanitaire

La mise à jour de la FAQ du MEN en date du 25 janvier 2022 concerne :

- Le retrait d'autotests : s'ils le souhaitent, tous les personnels travaillant au contact des élèves dans les écoles et les établissements scolaires (personnels relevant de l'éducation nationale et des collectivités territoriales) peuvent obtenir gratuitement des autotests en pharmacie. Sur présentation d'une attestation professionnelle établie et remise par l'employeur (service académique ou collectivité territoriale) ainsi que d'une pièce d'identité, chaque bénéficiaire se verra délivrer un lot d'autotests à hauteur de 10 autotests par mois
- L'application du passe sanitaire et vaccinal pour les accompagnateurs lors de sorties scolaires et les sorties scolaires et périscolaires : les sorties scolaires sans hébergement et voyages scolaires avec nuitées ne sont pas interdits. Ils doivent être organisés dans le strict respect des conditions sanitaires et de sécurité. Les éventuelles restrictions de déplacement et les règles relatives au passe sanitaire et vaccinal doivent être respectées voir page 29). Si certaines dispositions du protocole de l'établissement d'accueil sont moins strictes que celles du cadre sanitaire applicables à l'école ou l'établissement scolaire, alors ce sont les dispositions du cadre sanitaire de l'éducation nationale qui s'appliquent.

2. Réorganisation des interventions des psychologues éducation nationale

Compte-tenu de l'absence de la psychologue EN du secteur de Foug, la répartition des interventions est la suivante :

Psychologues scolaires	Ecoles
Véronique DUBOIS	Ecrouves Justice Choloy-Ménillot Boucq Trondes
Marie-Hélène PIERRE	Ecrouves Gerdolle Ecrouves Mathy Domgermain Lucey élémentaire Foug Luton élémentaire Bruley
Sophie SCHOCH L'HERBIER	Foug Tilleuls maternelle Lucey maternelle Lay Saint Remy Ecrouves Jacquard Ecrouves Croiset

Cependant, eu égard à l'ampleur de la tâche, **les diverses directions de travail ainsi que les priorités sont maintenant les suivantes** :

- Aide à l'**élaboration des projets d'orientation** des élèves (ULIS, établissements spécialisés)
- Aide aux **demandes de compensation humaine, matérielle**
- **Gestion des situations de crise** (problématiques socio-éducatives ou comportementales importantes)
- Aide indirecte pour les élèves dont les rencontres avec les familles
- Aide pour une école inclusive notamment **concernant les élèves en situation de handicap** (principalement pour les situations très complexes)
- **Relations avec les partenaires et institutions**

Priorité d'action n° 1 : dossiers d'orientation vers les ULIS / les enseignements spécialisés et/ou les compensations

Priorité d'action n° 2 : dossiers en direction de compensations humaines (AESH), voire matérielles

Priorité d'action n° 3 : gestion des situations de crises

3. Rendez-vous de carrière

Les rendez-vous reportés suite à mon absence ou aux absences des éligibles seront reportés à la prochaine période.

4. Visioconférence

Comme chaque mardi et pour répondre à l'ensemble de vos questions, je vous propose de nous retrouver, en visio à 11h45 (même lien).

5. Stages de formation continue

Les stages de formation continue nécessitant un remplacement sont annulés jusqu'aux vacances de printemps.

En revanche, les constellations reprennent (sauf la journée remplacée), les stages EPR ainsi que les animations pédagogiques. Les dates vous seront transmises ultérieurement.

6. Remplacement

Je vous rappelle les étapes de gestion du remplacement en cette période (cf. pas à pas publié sur le site de la circonscription) :

- Je suis malade, je saisis mon absence sur REMP54.

Rappel : l'application REMP54 permet la gestion du remplacement et de l'absence. Ainsi, si vous êtes malade, le jour de votre temps partiel, de votre décharge de direction, le mercredi (pour les écoles à 4 jours), vous n'avez rien à saisir sur REMP54.

La saisie de votre absence déclenche la prise en charge pour être remplacé. Attention, si vous ne mettez pas de date de fin, votre absence sera uniquement considérée pour la journée.

- Si mon absence relève d'une pathologie hors Covid, j'envoie le volet 3 du CERFA à la circonscription
Si mon absence relève du Covid, j'envoie mon certificat d'isolement téléchargeable sur l'application declare.ameli.fr
- La gestion du remplacement par la circonscription se fait la veille pour le lendemain et avant 12h00. Après attribution d'un remplaçant, un message est transmis via REMP54 à l'enseignant absent, à l'école de l'enseignant absent, au brigadier et à l'école du brigadier.
- En l'absence de brigadier disponible sur la circonscription, une demande de remplacement est transmise à la plate-forme départementale, qui prend le relais à partir de 13h30, afin de valider les remplacements avant 15h30. Si la plate-forme affecte un remplaçant extérieur à la circonscription de TOUL, un message est également transmis via REMP54 à l'enseignant absent, à l'école de l'enseignant absent, au brigadier et à l'école du brigadier.
- Si à 15h30, vous n'avez pas reçu de message de REMP54 vous indiquant le nom du remplaçant, c'est que l'absence n'est pas remplacée. Madame LANG essaie néanmoins de vous le confirmer, via REMP54, par un message à l'enseignant et à l'école vous indiquant que l'absence n'est pas programmée et vous invite à en informer les parents.

Pour information complémentaire, pour éviter de détricoter les remplacements, pour permettre un turn-over des absences remplacées, les absences sont validées à la journée par la circonscription.